Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 50 (1970)
Heft: 4: Les Suisses en France

Rubrik: Les mémorialistes et les économistes

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES MÉMORIALISTES ET LES ÉCONOMISTES

Avant l'ère de la spécialisation qui caractérise notre époque, il est souvent difficile de tracer des limites entre certaines professions. Étienne Dumont a laissé une œuvre d'économiste comme collaborateur de Jeremias Bentham en Angleterre, mais auparavant il fut le collaborateur du grand orateur de la Révolution française à Paris et il est établi que certains discours de Mirabeau furent entièrement rédigés par lui. Le vaudois Étienne Reybaz fut comme Étienne Dumont un conseiller très écouté de Mirabeau.

Plusieurs de nos compatriotes en France y ont été des observateurs des événements historiques et des caractères du peuple et de la nation. Le temps des grands chroniqueurs étant alors déjà révolu, c'est dans leurs lettres, leur Journal et leurs Mémoires qu'il faut les lire. Deux d'entre eux se sont imposés, Béat-Ludwig de Muralt, auteur des « Lettres sur les Anglais et les Français » qui furent très appréciées par J.-J. Rousseau. Écrites au XVIIe siècle elles furent publiées par lui pour la première fois, sur le conseil de ses amis, en 1725, et sans cesse réimprimées et commentées. Henri Meister fut de son côté un témoin et critique valable de la Révolution française. Pendant le temps où ils vécurent en France, ce Bernois et ce Zurichois firent preuve d'une étonnante clairvoyance.

Un autre observateur de la scène politique à Paris pendant la Révolution française fut le banquier et diplomate suisse Jean-Gabriel Eynard qui se distingua plus tard par son aide à la libération de la Grèce au temps de Lord Byron. Le Journal de J. G. Eynard pendant les changements de Régime de la fin du XVIIIe siècle en France a en partie été publié par Édouard Chapuisat.

Frédéric Soret est surtout connu pour ses « Entretiens » avec Gœthe à Weimar mais ses manuscrits relatant ses relations avec les Saint-Simoniens, dont il est loin d'apprécier toutes les théories, font de lui un Suisse de Paris intéressant. Avec Soret, fils d'un joaillier et miniaturiste genevois à la Cour des tsars à Saint-Pétersbourg, nous rejoignons ces esprits éclectiques qui contribuèrent à créer l'esprit de Genève.

Plus assimilable que ses collègues venus en France de Suisse où ils étaient nés et appartenaient souvent aux plus anciennes familles du pays, Pellegrino Rossi (1) naturalisé Genevois mais né à Carrare d'une famille italienne, révéla un esprit européen qu'il développa encore auprès de la famille de Mme de Staël, à Coppet, peu après la mort de celle-ci. Il ne se départit nullement de cette largeur de vues en France. Son séjour de dix-sept ans à Genève et dans le canton de Vaud; son enseignement à l'Académie de Genève, son projet de Pacte fédéral qui eut prévenu les troubles du « Sonderbund » ne l'empêchèrent pas de devenir un remarquable pénaliste et économiste, professeur au Collège de France et envoyé du Roi Louis-Philippe auprès du Vatican. Il demeura très attaché à ses amis et collègues de Genève, en particulier le juriste P. F. Bellot, l'un des artisans de la Genève libérale du XIXe siècle. Ensemble, ils rédigèrent les fameuses « Annales de législation et d'économie politique ».

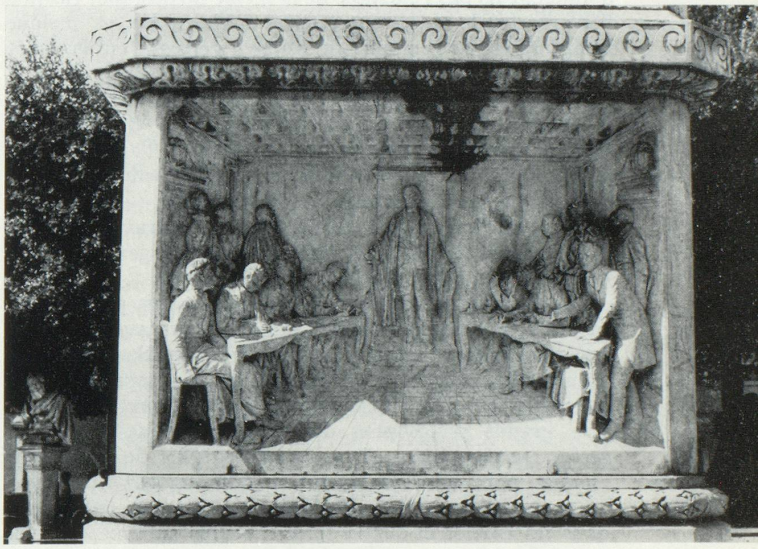

Pellegrino Rossi, bourgeois de Genève, entrant faire son cours à l'Académie de Genève. Relief en marbre de Carrare sur le socle de sa statue à Carrare, sa ville natale

(1) Cf. P. E. Schazmann « Pellegrino Rossi et la Suisse », Genève 1939.

Lettre X

Extrait de J.-Henri Meister « Souvenir de mon dernier séjour à Paris », 1797

Le peuple moderne qui parut toujours avoir le plus de rapport avec les Athéniens, ce fut le peuple de Paris, même sous le joug monarchique. Combien ne doit-il pas leur ressembler encore davantage, depuis qu'il a pu se baigner à loisir dans les flots orageux de la démocratie, la plus démocratie qu'on eût encore vue dans le monde! Il ne faut donc guère s'étonner que, depuis six ou sept ans qu'il croit être rentré dans tous ses droits, il ait usé déjà trois ou quatre constitutions (1). Nos aimables Athéniens ne donnèrent-ils pas l'exemple de la même inconstance jusqu'à l'époque fatale où les successeurs d'Alexandre, et quelque temps après, les généraux de Rome les eussent entièrement subjugués?

Ne dirait-on pas encore que les Français ont hérité de la faveur distinguée qui fut accordée aux Athéniens par leurs patrons Neptune et Minerve? L'un et l'autre prétendaient également à la gloire de protéger ce peuple. Minerve l'ayant emporté, Neptune lui dit en colère : « Les Athéniens prendront souvent des résolutions extravagantes. — Cela se pourra, répondit Minerve, mais je ferai en sorte qu'elles tourneront à son avantage (2). »

Il me semble, Monsieur, que je vous avais prédit assez juste le sort de la Constitution de 1791, avant comme après le fameux travail du comité réviseur. Sans être plus grand politique que je ne l'étais alors, je compris encore à merveille que la Constitution de 1793, l'œuvre d'un des plus grands philosophes de nos jours, était faite pour rester...sur le papier. J'eus beaucoup plus de respect, je l'avoue, pour celle qui lui fut si promptement substituée. Je ne pense pas que le despotisme ait jamais enfanté, ni dans les enfers, ni sur la terre, un plus sublime, un plus terrible monstre que le gouvernement révolutionnaire. Et, si son infernale énergie ne se fût pas dévorée elle-même, de quels obstacles n'eût-elle pas triomphé, quel eût été le terme de ses efforts et de ses succès? Toute l'horreur qu'inspire cette abominable tyrannie ne saurait défendre notre pensée d'une sorte d'admiration pour les étonnants ressorts d'un si prodigieux pouvoir. Et quelles que soient à l'avenir les destinées de la France, il est impossible d'oublier ce qu'elle dut en 1793, ce qu'elle doit encore en ce moment, à cette concentration inouïe de toutes ses forces et de toutes ses ressources.

J'ai plus d'une raison, et plus d'un motif, pour ne pas présager le sort de la Constitution actuelle avec la même

J.-H. Meister

confiance, avec laquelle j'osai vous annoncer le sort de celles qui l'ont précédée. Je vous ai déjà fait ma confession secrète dans ma première lettre, je vois la Constitution de 1795 à une grande distance de toutes les autres; et, si jamais un pareil gouvernement peut subsister longtemps en France, ce sera du moins plutôt par les moyens adoptés dans ce nouveau régime que par ceux dont on avait essayé jusqu'ici; les vrais principes du gouvernement représentatif y sont moins méconnus; on y voit plus d'une mesure propre à les défendre de l'influence démocratique, qui n'est jamais en dernier résultat qu'un esprit de trouble et de faction. La manière dont la puissance législative se trouve divisée semble aussi devoir la préserver de la violence et de l'impétuosité de ses propres mouvements. On a moins oublié combien il importait à la conservation même de la liberté que le pouvoir exécutif fût un pouvoir réel. Les ressorts du système administratif sont moins multipliés, leur jeu par conséquent plus facile et plus simple. La sphère de tous les pouvoirs est mieux déterminée, et le soin de les diviser n'a pas fait négliger le lien qui devait les unir pour atteindre tous de concert au même but.

(1) Ces trois ou quatre constitutions sont : celle de 1791, œuvre de l'Assemblée constituante; elle sombra au 10 août; — la Constitution du 24 juin 1793, qui resta sur le papier, comme Meister le dit plus loin; — l'état de fait qui s'établit à sa place : l'omnipotence des partis qui furent successivement dominants à la Convention; — enfin la Constitution du 5 fructidor an III.

(2) En écrivant : *à son avantage*, Meister avait dans l'esprit : *à l'avantage d'Athènes*, ou bien : *à l'avantage du peuple athénien*.

Un éditeur plus courageux que nous aurait effacé cette négligence, et aurait imprimé : *à leur avantage*.

Étienne-Salomon Reybaz 1737-1804

Le 5 octobre 1737, la ville de Nyon vit naître Étienne-Salomon Reybaz. Son heureux père était bourgeois de Vevey. Plusieurs membres de sa famille avaient enseigné dans la jolie ville, perle blanche que sertissent d'émeraude les gracieuses vignes de Lavaux. A Nyon, élevé par une famille lettrée, l'enfant se délassait des travaux de l'esprit en jouant près de la silhouette imposante du château et face au lac qui reflète le Mont-Blanc.

Reybaz fit ses études à Nyon, il y demeura jusqu'à l'âge de 23 ans, composa un poème sur Jean-Jacques Rousseau, puis vint à Genève où il s'intéressa un moment aux sciences précises avec Le Sage. Il semble qu'il ait connu alors la famille Tronchin. Nous savons en tout cas qu'il se lia bientôt en France avec un ami de Théodore Tronchin, le Chevalier Louis de Jaucourt. Issu d'une famille protestante française alliée aux Bontems et aux du Cayla, Jaucourt s'était réfugié à Genève en 1719 avant d'être à Leyde le condisciple du futur médecin de Voltaire. A l'époque où Reybaz fut apprécié de Jaucourt, le Chevalier s'était rendu illustre par sa collaboration à l'*Encyclopédie*. Sans avoir le génie d'un Diderot, il s'y était fait remarquer par une prodigieuse puissance de travail. Voltaire attribuait à Jaucourt la rédaction des trois quarts de l'*Encyclopédie*. Mme de Jaucourt animait les salons de son temps et son buste orne une salle du Louvre.

A côté des encyclopédistes, Reybaz s'était de bonne heure lié avec des hommes du Nord. Il fut quelque temps précepteur dans la famille d'un descendant du grand et tragique officier suédois Lewenhaupt. Le savant vaudois voyagea avec son élève et habita Strasbourg.

Une jeune veuve, sœur du professeur genevois de Roches, Mme Marchinville, dont il s'était épris, ramena Reybaz à Genève. Devenue son épouse, elle obtint de lui qu'il acquit la bourgeoisie de cette ville en 1772. Mais il ne put supporter d'y être traité différemment des citoyens — Genève distinguait alors entre citoyens, bourgeois, habitants et sujets — prit parti dans l'interminable querelle des négatifs et représentants qui avait incité Rousseau à écrire le *Contrat social* et se fixa à Paris en 1782.

Reybaz retrouva de nombreux compatriotes dans la capitale française. Il devint l'ami d'Étienne Dumont et de Du Roveray. Parfois il se rendait au quai de l'Horloge chez l'horloger neuchâtelois Breguet. Il trouvait l'artisan dans une des demeures de style Henry IV qui font suite à la place Dauphine, occupé à l'un des perfectionnements mécaniques qui devaient faire la célébrité durable de sa maison, plus que l'asile offert pendant la Révolution à Marat, né comme on sait à Boudry sur les rives du lac de Neuchâtel. Cette habitation appartint ensuite à l'écrivain Halévy, dont l'aïeule était née Breguet.

La Révolution trouva Reybaz à Paris. Pendant cette période troublée, la connaissance et la pratique des gouvernements démocratiques manquaient aux hommes qui se substituaient à la monarchie. Un Mirabeau dut s'entourer d'étrangers pour fournir sans cesse des arguments à l'Assemblée. Il gagna sans peine à sa cause Dumont et Du Roveray. Les Mémoires de Dumont, publiés par son neveu Duval, ont montré la participation du publiciste genevois aux discours du grand orateur. A plus d'une reprise, Mirabeau avait également demandé à Reybaz sa collaboration. M. Philippe Plan a jadis publié les lettres que lui adressait Mirabeau. En janvier de l'année 1790, l'auteur des *Lettres à Sophie* écrivait en effet :

« ... Je vous envoie, mon cher Monsieur, les Mémoires secrets de Duclos pour Mme Reybaz et le Traité des délits et des peines pour vous ou plutôt pour moi. Je joins un travail que j'ai préparé dès longtemps afin que vous voyiez ce qu'il y a à y changer, pour le faire concorder avec vos idées...». Reybaz ne s'empressa pas de répondre. A la fin de l'année, Mirabeau lui écrivait encore à propos d'un article projeté sur le même sujet : « Le comité de constitution l'attaque, il me demande secours. Quels sont vos principes à cet égard et puis-je compter que vous vous chargerez de les exposer ? »

Dans la suite, Étienne-Salomon Reybaz rendit d'inestimables services à son pays, officieusement, puis comme Ministre à Paris, où il succéda pendant deux ans à Jean-Armand Tronchin.

A la fin de sa vie, Reybaz retrouva des amis scandinaves et russes qui, ayant passé par la Suisse, avaient entendu parler de l'ancien précepteur de Lewenhaupt. C'était le grand historien de la Russie, Karamzin — dont les œuvres ont été traduites en français par un Suisse, Fazy — et son ami le poète danois Baggesen.

Étienne Dumont à Paris 1759-1829

En 1788, Dumont qui avait été partiellement déchargé de l'éducation de son élève pour devenir secrétaire et informateur de lord Landsdowne, se rendit à Paris avec sir Samuel Romilly et ils y furent retrouvés par le pamphlétaire redouté. Lorsque Mirabeau fut nommé membre de l'« Assemblée nationale », Dumont l'aida à préparer un discours visant à nommer celle-ci « Assemblée du peuple français »; cela aboutit à la fameuse tirade du Jeu de Paume sur la volonté du peuple.

L'influence réciproque exercée par ces hommes épris de liberté à une époque de grande effervescence politique est aujourd'hui difficile à déterminer d'autant plus que Dumont est toujours demeuré d'une extrême modestie et a parfois craint de voler de ses propres ailes. Il reste que Mirabeau, porte-parole fougueux de l'opposition à l'ancienne royauté symbolisée par les lettres de cachet, si brillant orateur qu'il fût, n'aurait pas pu prononcer certains de ses discours les plus célèbres, qui produisirent un tel effet, sans le travail patient de préparation qu'accomplissaient pour lui les Genevois libéraux Clavière, Du Roveray et Étienne Dumont. Parfois même, ce dernier fut l'auteur véritable des plaidoyers que Mirabeau s'est contenté de lire à l'Assemblée nationale. Ainsi le texte, entièrement de la main d'Étienne Dumont, à peine remanié par Mirabeau, de la « Motion pour l'inscription civique » proclamée par le grand orateur à l'Assemblée et adoptée, a été retrouvé et publié par M. Jean Martin. Dumont y traitait des conditions nécessaires pour être citoyen, soit l'inscription des hommes qui ont atteint l'âge de 21 ans. C'était l'occasion de « ... montrer à la jeunesse ses relations avec la patrie, de lui faire contracter de bonne heure des engagements solennels, de se saisir des mouvements du cœur humain dans un âge où on les dirige aisément et de former les premiers anneaux de cette chaîne d'obéissance et de services qui doit lier toute l'existence du citoyen aux lois et à la patrie... La patrie, en solennisant l'adoption de ses enfants, leur fait mieux sentir le prix de ses bienfaits et la force de leurs obligations... »

Beaucoup de communes suisses procèdent actuellement à une cérémonie de ce genre lors de la majorité des citoyens et la font même coïncider avec la fête nationale du 1er août. Étienne Dumont avait fait de Mirabeau le précurseur d'une grande idée. La participation importante de Dumont à un discours de Mirabeau contre la traite des noirs a aussi été prouvée.

Frédéric Soret et les Saint-Simoniens 1795-1865

Les écrits de Frédéric Soret constituent aujourd'hui une source précieuse d'informations sur Gœthe et peuvent être rapprochés du fameux *Journal* d'Eckermann. Sans doute des contemporains distinguèrent-ils en lui des caractères différents des traits qui nous attirent actuellement. Soret, homme d'État genevois et naturaliste, l'emportait en son temps sur Soret, ami de Gœthe. Il serait intéressant de faire connaître un jour cet aspect de sa biographie.

Si des savants ont plus étudié Gœthe que Soret en parlant de ce dernier, ils sont cependant loin de lui avoir fait tort : ils ont rendu hommage à son sens historique, composé d'attention et de réserve, à ses dons d'observer les détails comme les grands mouvements d'une époque, enfin à la netteté et au naturel de son style. Toutes ces qualités, nous les retrouvons dans un manuscrit inédit de Soret sur le Saint-Simonisme.

Le Genevois, en effet, ne quitta pas sa ville natale seulement pour se rendre à Weimar. A Paris, en 1831, il s'intéresse en connaissance de cause à

« ... une petite secte républicaine longtemps ensevelie dans l'oubli, dont on a paralysé tous les efforts en gardant le silence le plus absolu sur son compte, et qui ne doit l'espèce de renommée dont elle jouit actuellement qu'aux événements de juillet et à un tour de passe-passe assez adroit par lequel ses apôtres ont eu l'art de s'enter sur *le Globe*... ».

La révolution de juillet avait rétabli la liberté de la presse et on n'avait pas tardé à voir les partis les plus opposés user de cette position favorable pour se mettre à découvert et chercher à se donner quelque consistance. Parmi eux, les Saint-Simoniens s'étaient rattachés aux préceptes de Claude-Henri de Saint-Simon, descendant direct du fameux duc et pair, mais qui n'était pas entiché comme son aïeul de titres de noblesse. Faiseur perpétuel de projets, l'auteur du *Nouveau christianisme* et du *Catéchisme des industriels* était loin de manquer de talents et même d'un certain génie.

Soret se souvenait d'avoir connu, dix ans auparavant, du vivant de Saint-Simon, plusieurs de ses disciples. Il achevait lui-même à Paris ses études commencées à Genève et il avait fait partie, dès la fin de 1819, d'une société qui se réunissait tous les mardis pour s'occuper de questions philosophiques, morales, politiques ou religieuses. Alliez, Buchez, Bazard faisaient partie de ce groupe. Enfantin était aussi de leur nombre, mais Soret ne se souvient plus s'il se trouvait à Paris dans ce moment. Les noms des autres lui échappent; selon lui ils s'appliquaient sans doute aussi à de futurs Saint-Simoniens, quoique sur un second plan. Il avait vu d'autre part Saint-Simon aux réunions du dimanche chez M. Davilliers, où l'on rencontrait toute l'opposition du côté gauche, y compris les républicains et les bonapartistes. Soret semble toutefois avoir été plus frappé par les écrits que par la personne de ce précurseur du socialisme. En 1825, les membres de la société du mardi s'étaient rattachés aux idées de Saint-Simon et avaient annoncé la publication d'un journal intitulé *Le Producteur*. Leur chef était mort la même année.

En 1831, Soret ne recevait plus *Le Producteur*, dont il avait prédit et vu la disparition : *Le Globe* était devenu l'organe des Saint-Simoniens.

« ... Ils se prétendent utilitaires », lui avait écrit son oncle Étienne-Dumont, « et ils donneraient volontiers une niche à Bentham tout près de la statue de Saint-Simon. Les principaux collaborateurs sont venus me voir et m'ont presque donné l'accolade fraternelle... ».

Mais Soret sait ne pas juger un livre ou une opinion en raison de la couleur qu'ils portent. Le journal saint-simonien est, il est vrai, un des plus instructifs qu'il connaisse et renferme une masse considérable de faits difficiles à trouver ailleurs. Il recommande à la « Société de lecture » de Genève de s'y abonner. Toutefois il connaît dans ses détails, grâce à Dumont, le principal collaborateur de Bentham, la doctrine de l'économiste anglais; il ne peut supporter de la voir confondue avec celle des Saint-Simoniens. En particulier, il reproche à ces derniers de ne vouloir souffrir aucune sorte de privilèges et de commencer par en établir une en faveur de la classe nombreuse et pauvre au détriment des autres. D'après eux, en effet, « *Toutes* (!) les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. » Ce « toutes » était de trop.

D'autre part, Soret n'admettait pas cette sorte de parodie de la religion qui animait les réunions des disciples de Saint-Simon et qu'il décrit ainsi :

«... aux deux bouts d'une table couverte d'un tapis de velours Bazard et Enfantin qui se qualifient de Pape, formant une unité en deux personnes; Mme Bazard, femme du Pape est assise à son côté; par malheur elle n'est point jolie et c'est pour cela qu'on aurait voulu y joindre Mme Malibran... Devant la table se tient debout le prédicateur du jour; plus loin les douze apôtres et enfin les disciples... ».

Dans ce texte inédit de *Notes et souvenirs relatifs à la religion saint-simonienne*, Soret reproduit une de ses propres lettres :

« Si je mets de côté leurs idées d'application » écrivait-il, « et ne considère que la tendance à favoriser les progrès de l'industrie, des lettres, des sciences, alors je vois plusieurs belles et bonnes choses. Mais foin de la politique! Vive et vive à jamais notre chère petite Genève; malgré la lenteur avec laquelle les bonnes institutions s'y créent, elles s'y créent enfin. »

Il faudrait publier dans son entier ce manuscrit, datant de février 1831, qui nous montre un Soret préférant au Saint-Simonisme le principe de l'utilité Benthamique : elle crée par la seule force de la persuasion et de l'expérience des codes et rejette les révolutions, l'irréligion et ce qui est peut-être pire, la « religion sous bénéfice d'inventaire », selon le mot que Soret emprunte à La Fontaine.